

Les inscriptions, c'est dès ce lundi

Si votre enfant entre en secondaire en septembre, vous avez trois semaines pour rentrer les formulaires dans l'école de votre (premier) choix.

C'est ce lundi que débute en Fédération Wallonie-Bruxelles la traditionnelle procédure d'inscription en première année d'enseignement secondaire, que plus de 50 000 élèves rejoindront en septembre prochain.

La première préférence

Les parents concernés ont reçu ces dernières semaines le formulaire unique d'inscription (FUI) à cet effet.

Ils ont jusqu'au 1^{er} mars pour le déposer dans l'école de leur premier choix. Durant ces trois semaines, la chronologie des dépôts n'a aucune importance. Un formulaire déposé dès ce 11 février ne sera donc pas avantagé par rapport à un autre remis le 1^{er} mars.

Sur ce formulaire, les pa-

rents sont invités à indiquer leur première préférence d'école pour la rentrée 2019, ainsi que leurs choix suivants si l'école convoitée devait être complète. Ils peuvent y indiquer jusqu'à dix écoles de leur choix.

Une nouvelle application

Nouveauté cette année : seul le 1^{er} choix doit obligatoirement figurer sur le FUI déposé. Les choix subsidiaires peuvent, eux, être encodés (et ainsi modifiés plus facilement jusqu'au 1^{er} mars) via une application spécialement développée par l'administration de l'enseignement.

Cette application leur permettra aussi de suivre l'évolution en ligne de leur position en liste d'attente. Ils devraient aussi obtenir par ce biais une réponse plus rapide de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI).

Au terme de cette période de trois semaines, un classement des demandes sera réalisé pour les écoles où les demandes d'inscription sont supérieures à 102 % du nombre de places disponibles.

L'attribution des places dans

les écoles les plus convoitées est réalisée sur base d'une série de critères, géographiques notamment, tels que la distance domicile-école, la distance entre l'école convoitée et l'école primaire fréquentée, etc.

Les écoles sont de leur côté tenues de réserver un quota de places au profit d'élèves moins favorisés, dits à « indice socio-économique faible » (ISEF).

Moins de « sans école » à la rentrée ?

Introduite en 2010, cette procédure d'inscription a permis d'objectiver pour tous la procédure, mais non sans écueil. L'an dernier, le nombre d'enfants n'ayant pas trouvé de place dans l'établissement de leur choix - les « sans école », comme ils ont été rebaptisés - n'avait jamais été aussi important.

Pour la rentrée prochaine, la situation devrait être toutefois moins tendue. Quatre nouvelles écoles secondaires ouvriront en effet leurs portes à Bruxelles (Evere, Anderlecht, Forest et Haren). ■

► www.inscription.cfwb.be